Envoyé en préfecture le 25/04/2024 Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le

ID: 029-212901052-20240425-202418210-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en

exercice: 29

Présents: 22

Votants: 29

Procurations: 7

Convocation du Conseil Municipal en date du 11.04.2024 L'an deux mille vingt quatre

Le 18 avril

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Ronan LUNVEN qui a donné pouvoir à Yvon BALANANT, Delphine LE ROUX qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL, Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h35) qui a donné pouvoir à Hélène BECKING, Philippe DELAPORTE (arrivé à 18h10) qui a donné pouvoir à Louis SALIOU, Claude ABIVEN qui a donné pouvoir à Samuel PHELIPPOT, Florian DESBANS qui a donné pouvoir à Gaëlle MARTINEAU.

Secrétaire de séance : Frédéric BOURGET

N° D_2024-04-18-21

Objet : FRAIS DE REPAS DES ECOLES PRIVEES MATERNELLES ET PRIMAIRES – FIXATION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE POUR L'ANNEE 2024/2025

Considérant la nécessité de soutenir le pouvoir d'achat des familles landivisiennes ayant fait le choix d'inscrire leurs enfants dans les établissements sous contrat d'association de la commune ;

Considérant le maintien des tarifs de restauration scolaires dans les groupes scolaires publics ;

Vu l'avis de la commission communale en date du 2 avril 2024 ;

le Conseil municipal, à l'unanimité, maintient la participation de la ville pour les frais de repas des écoles Sainte Marie Lannouchen et Notre-Dame des Victoires identique à celle de 2023/2024 :

Ecoles	Participation de la Ville aux repas des écoles sous contrat d'association année scolaire 2024/2025
Ste Marie de Lannouchen	0,71 € / repas
Maternelle N.D.V	0,61 € / repas
Primaire N.D.V.	0,51 € / repas

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 18 avril 2024 Le Maire.

Laurence CLAISSE